

Bilinguisme oc ou oïl ?

Serge Bec, *Babel*, 18 | 2008, 107-111.

Résumé

La langue d'oc, mise au ban de la culture française alors qu'elle a été une grande langue de culture héritée du « gallo-romain » méridional (langue des troubadours etc.) occupe aujourd'hui un statut particulier, que l'article s'attache à définir. La langue d'oïl a triomphé en France lorsque la langue d'oc paie l'héritage politique d'une longue répression. Le poète évoque son cas personnel, ses parents parlant le « patois » interdit à l'école. Pour lui, l'unilinguisme imposé pour l'unité de la nation a conduit à un appauvrissement de la langue, alors que les vertus du bilinguisme auraient dû dicter une autre politique à l'égard des langues régionales.

1. « Le fait d'avoir été bilingue avait failli lui ôter le droit d'être poète. »
2. Je ne sais plus quel est l'auteur de cette étonnante formule. Ce que je sais, en tout cas, c'est que je l'ai notée à plusieurs reprises dans mes carnets, y revenant de temps en temps pour mieux en comprendre le sens. Un sens qui, pour moi, se devine dans mon " bilinguisme oc et oïl ", occitan et français, car j'ai bien failli moi-même ne plus avoir le droit d'être poète provençal ou occitan.
3. Ceci pour deux raisons : la première c'est que, pour la France « parisienne », la langue d'oc n'a toujours pas de reconnaissance (officielle) et se trouve donc mise au ban de la culture française. Un poète de langue d'oc, aussi prestigieux soit-il dans sa poésie à caractère contemporain et universel, n'est pas reconnu par ses pairs de France ; n'est même pas connu par eux la plupart du temps parce qu'ils ont préféré oublier une part importante de leur culture linguistique, dont cette langue qui a donné au XII^e siècle, une naissance éclatante, merveilleuse, rayonnante d'amour, à la grande poésie lyrique qui a submergé la plupart des pays européens, portée par les troubadours et les troubairis d'Occitanie. Qui pourrait un jour faire un retour sur soi-même, et se rappeler « qu'au VII^e ou VIII^e siècle le territoire de la Gaule ancienne s'est divisé linguistiquement en deux : le gallo-romain septentrional qui deviendra la langue d'oïl (du oui) ; le galloromain méridional qui va devenir la langue d'oc (du oui également), cette langue qui fait partie des grandes langues romanes : français, catalan, castillan, portugais, italien, roumain. Elle fut la première de toutes les langues vulgaires issues d'une synthèse de ce latin importé par les colons et les soldats romains ainsi que des survivances des idiomes anciens parlés avant l'invasion latine. Elle se donna une littérature, alors que les autres langues, dont celle d'oïl, n'avaient pas encore brisé la suprématie écrite du latin. Ce qui fut extraordinaire, c'est que sans unité politique et sociale, sans qu'aucune unification arbitraire d'un quelconque pouvoir ne fut passée par là, la langue des troubadours devint quasi spontanément UNE. Une langue commune, culturelle, littéraire, classique, à caractère fédératif, autrement dit une koiné qui s'est

développée hors des cadres cléricaux et qui a favorisé son rayonnement. Et les troubadours s'adaptèrent excellemment aux langues étrangères et aux pays d'Europe et faisaient fleurir le lyrisme amoureux de leur poésie, que ce fut avec les Minnesänger allemands, avec les anglais Chaucer, Gower... etc., avec les cours italiennes, catalanes, espagnoles, portugaises...

4. La seconde raison, c'est que la langue d'oc - bien qu'on ait tenté en différentes périodes de l'Histoire de France, dans le Sud de l'Hexagone, de la balayer définitivement - n'est pas considérée comme une langue étrangère, c'est-à-dire une langue appartenant à un autre pays où elle serait née. En revanche, deux langues employées simultanément dans un pays avec une valeur officielle égale s'inscrivent dans le bilinguisme. Pour la langue d'oc, l'occitan (devenu un terme à la mode), par rapport à la langue française, il n'existe pas de valeur officielle égale. De fait le bilinguisme de ces deux langues ne peut être qu'un bilinguisme rendu volontairement bâtard, en quelque sorte.

5. L'affaire est complexe : le bilinguisme, fut-il bâtard, peut, aussi, n'être pas pris en compte du fait des graphies différentes d'une langue. N'en va-t-il pas ainsi de notre langue d'oc qui propose deux graphies (la graphie dite mistralienne, félibréenne, et la graphie dite classique, alibertine ou occitane) qui se concurrencent, les tenants de l'une et de l'autre ne voulant pas travailler à l'essentiel de la langue ?

6. « Le fait d'avoir été bilingue avait failli lui ôter le droit d'être poète ». Mais de quel droit pourrait-on supprimer ce ... droit d'être poète ? Quelle constitution, quelle charte, quelle loi, quelle règle, pourrait attenter au droit de la poésie et de ses poètes ! Donc en France, par exemple, il n'est pas question n'est-ce pas, depuis l'Edit de Villers-Cotterêts par François I^{er} en 1539, puis de la Révolution avec son héritage d'une nation, un Etat, une langue qui est l'identité politique de la France, qu'un poète écrive dans une autre langue que le français de la République, encore moins quand il s'agit d'une langue de l'Hexagone dite minoritaire ou régionale ou minoritaire régionale nationale, etc., autrement dit une langue d'oc qui a dominé la langue d'oïl depuis le début du XII^e siècle jusqu'à la fin du XIII^e siècle, avant de subir son déclin, puis sa déchéance pour des causes religieuses, linguistiques, sociales et politiques avec, évidemment, l'événement le plus marquant : la terrible Croisade de Simon de Montfort, dite des Albigeois ou des Cathares, « dont les conséquences sur la structure sociale du Midi et, partant, sur l'existence même d'une poésie courtoise, furent immédiates » (Pierre Bec).

7. C'est sur cet héritage politique que nous continuons à fonctionner et que l'on continue à ne pas vouloir laisser s'exprimer nos identités régionales. Il est vrai que s'agissant d'accorder la reconnaissance officielle aux minorités linguistiques et culturelles, personne ne sait trop jusqu'où cette affaire-là peut aller trop loin ! Trop loin pour le pouvoir en place, quel qu'il soit, qui n'a jamais pris le risque (et pourquoi pas la chance ?) de laisser s'éclater (dans les deux sens) la nation. Comme s'il s'agissait de cela ! Il s'agit de mieux laisser respirer cette nation. Il s'agit de promouvoir l'émergence de ces cultures minoritaires

(quantitativement s'entend, j'espère), de les reconnaître enfin comme les composantes essentielles de la richesse du patrimoine culturel et linguistique du territoire appelé France.

8. Si je prends mon cas personnel, je suis « bilingue » depuis ma toute petite enfance. Mes grands-parents et mes parents parlaient une langue, le français, langue de la bonne bourgeoisie, qu'on apprenait à l'école, et le « patois ». Pour eux, il ne pouvait s'agir de 'bilinguisme' puisque ce 'patois' ne pouvait être qu'une sorte de dialecte, mais sûrement pas une langue ; car personne n'avait conscience que sa façon de parler pouvait être une langue comme le français. C'était le 'patois' et pas plus. Le 'patois' qu'il ne fallait pas parler aux gens de la ville pour ne pas se faire traiter de « parpagnas » ou de « pacoulines » !

9. Mes gens ne savaient pas que le « patois » était en fait le provençal dont ils n'avaient jamais entendu parler ; ils n'en connaissaient pas l'écriture, encore moins ses graphies différentes, mais ils en détenaient la clef : une parole merveilleuse de la vie de chaque jour. Ils ne tenaient pas à savoir que ce terme de 'patois' se voulait détestablement péjoratif et n'était qu'une mauvaise ruse du pouvoir jacobin pour obliger les populations du Sud de la France à supprimer l'écriture de ce « mauvais dialecte », et qui plus est donc, les empêcher de s'exprimer dans les différents dialectes de cette vieille langue d'oc.

10. Ce « patois » ne se concevait donc pas comme étant la langue d'oc, mais bien comme une mauvaise façon de parler un français dégénéré ! Autrement dit un jargon qu'il fallait à tout prix supprimer. Comme la farine du moulin de ma famille paternelle et le bon pain de la boulangerie de ma famille maternelle, je fus pétri avec la levure du « patois ». Ainsi donc, ma langue, je la tiens en premier lieu de ma famille. Pas un jour de mon enfance, puis de mon adolescence où je n'aie pas entendu parler patois.

11. Mon père et ma mère ne se parlaient jamais en français entre eux deux, ils parlaient, sans se poser de question, comme avaient toujours parlé les générations passées. Sauf qu'il ne fallait pas parler ainsi (patois) à son enfant ; dès qu'ils s'adressaient à moi, ils le faisaient dans la « langue officielle » de la République. Sans jamais en avoir conscience, ils étaient pris au piège, emprisonnés dans un système de pensée qu'ils tenaient du pouvoir et donc de l'école, à savoir que ce « patois » ne pouvait être qu'une affreuse mixture polluée réservée aux classes « subalternes » de la société du Sud de la France. Ce sentiment de dévalorisation de la langue d'oc ne les empêchaient pourtant pas d'être fiers de moi quand je leur lisais certains de mes poèmes en provençal - pardon, en « patois » - et certains autres en français. Que ce soit dans l'une ou dans l'autre des deux « langues » de la France, j'avais commencé à écrire à l'âge de 14-15 ans de la poésie dans ce que j'avais bien compris qu'il s'agissait : deux langues différentes. J'étais donc bilingue !

12. Quoi qu'on puisse en penser, il est d'une nécessité humaine culturelle et morale, de connaître la langue qui fut à l'origine de notre civilisation du Sud et qui y baigna dedans depuis des générations. Le provençal ou langue d'oc est un bourgeon important de la langue première (comme on dit maintenant pour les arts), la langue "du pedas" - c'est-à-dire quand

nous sommes encore dans les langes -, cette langue que nous avons entendu avant le français ; je veux dire dans sa résonance et son apprentissage spontané. Moi, je l'entendis parler dans le ventre de ma mère et je crois que je savais déjà la parler au sortir du moule ! C'est ainsi qu'après avoir appris le français à la maternelle, puis à la laïque, je devins « bilingue oc et oïl » ! malgré l'article 2 de la Constitution française (qui n'est toujours pas adaptée à la législation européenne) : la seule langue de la République française est le français. Rien que le français.

13. Alors, *quid* du bilinguisme ? En premier lieu, que l'unilinguisme forcé de notre République est un appauvrissement culturel indéniable qui occulte volontairement le patrimoine linguistique et historique de nos langues minoritaires. En second lieu, je crois dur comme fer que le bilinguisme possède des vertus qui fortifient notre pensée, notre révélation d'une éclatante culture, voire de notre civilisation. Regardons le bilinguisme poétique par exemple : il offre deux façons différentes de faire de la poésie, deux conceptions de ce que les troubadours appelaient le " trobar ", la création.